

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008

En ouverture de séance, Madame la Directrice Générale des Services proclame les résultats du scrutin du 9 mars 2008 et procède à l'appel des conseillers :

- la liste **Aubusson Tous Solidaires** – 1238 voix, **22 élus** :

* Michel Moine	* Marie-Antoinette Borderie
* Isabelle Pisani	* Michel Dias
* Jean-Louis Azaïs	* Odile Bourlion
* Catherine Defemme	* Max Guillon
* Jean-Claude Vachon	* <i>Françoise Occhiminuti excusée</i>
* Claude Leporati	* Bernard Petit
* Gilbert Pallier	* Magali Billega
* Rolande Léonard	* Pascal Fannechere
* Daniel Rapinat	* Geneviève Sallandrouze
* Nicole Dechezleprêtre	* <i>Bruno Marchand procuration à Michel Moine</i>
* Joseph Vadic	* Geneviève Azaïs

20 présents –

- la liste **Ensemble Pour l'Avenir d'Aubusson**- 834 voix - **5 élus** :

* Pierrette Legros	présente
* <i>Olivier Sébenne</i>	<i>procuration à Pierrette Legros</i>
* Marie-Christine Petit	présente
* Pascal Le Bihan	présent
* Sophie Canova	présente

4 présents

Le Conseil municipal est installé avec 24 présents.

Madame Geneviève SALLANDROUZE, doyenne de l'assemblée, prend ensuite la présidence assistée des deux plus jeunes conseillers **Magali BILLEGA** et **Pascal FANNECHERE**.

Madame la Présidente fait la déclaration suivante :

« Je remercie vivement les électeurs et le nombreux public ici présent ce soir. C'est un grand honneur doublé d'un grand plaisir de me retrouver parmi vous en ma qualité, hélas, de doyenne d'âge.

Nous avons tous à cœur de rappeler la notoriété d'Aubusson, qui s'est illustrée bien avant Colbert dans l'art des lissiers. Nous avons tous à cœur d'œuvrer ensemble pour la pérennité de cet art séculaire.

J'aurai une pensée toute particulière pour les personnes qui m'ont précédé dans ce fauteuil, notamment les personnalités défuntés : MM. René Lachambre, Paul Pauly et Victor Pakomoff. Une pensée aussi pour tous nos conseillers municipaux qui ont illustré notre ville d'Aubusson.

Toute modestie mise à part, vous devez vous souvenir que la famille Sallandrouze a œuvré pour la ville d'Aubusson depuis le 18^e siècle. En particulier avec la Manufacture Royale Sallandrouze de la Mornaix en tapisserie, et la Manufacture Sallandrouze Frères en tapis et moquette jusqu'à ces 10 dernières années. Sans oublier l'électrification d'Aubusson, grâce au barrage des Combes, construit également par la famille Sallandrouze.

Je tiens à remercier tout particulièrement les personnes qui ont voté pour moi. Je suis sûre qu'en tant que déléguée de la Ligue Contre le Cancer, vous allez tous m'aider à soulager nos malades. Ils ont besoin de vous et de votre affection.

Dans cette vieille ville laborieuse, nul ne me contredira, notre principal souci sera de conforter notre action sociale et de réaliser la modernisation de notre ville.

En renouvelant le conseil municipal, je crois en la réussite d'Aubusson. »

Madame la Présidente indique ensuite les conditions pour être maire :

Le Maire est élu au scrutin secret (le vote par procuration étant admis) et à la majorité absolue. Il n'y a pas d'obligation de déclaration de candidature.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Il est précisé que la majorité absolue est calculée par rapport au nombre de suffrages exprimés, après déduction des bulletins blancs ou nuls. Le scrutin est uninominal. Si un bulletin contient plusieurs noms, c'est le premier de ceux-ci qui recueille la voix.

Le secrétaire effectue les opérations de dépouillement, le président annonce les résultats.

Dès que l'élection est acquise et proclamée par le président de séance, le nouveau Maire doit prendre la présidence de l'Assemblée qui lui revient de droit et faire procéder à l'élection des adjoints.

3°) L'élection des adjoints :

Aussitôt après l'élection du Maire, le conseil municipal, sous la présidence du maire nouvellement élu, fixe, par délibération, le nombre des adjoints puis procède à leur élection.

Dans les communes de plus de 3 500 h, les adjoints sont désormais élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoint peut être différent de celui de la liste des candidats à l'élection municipale.

Chaque liste doit respecter le principe de parité et comporter autant d'hommes que de femmes en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints ou un écart égal à un en cas d'élection d'un nombre impair. L'alternance d'un candidat de chaque sexe n'est pas prévue pour les listes de candidats aux fonctions d'adjoint. Aucune disposition n'impose que le maire et son premier adjoint soit de sexe différent.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

La nomination du Maire et des Adjoints est rendue publique dans les 24 h par affichage, à la porte de la Mairie, d'un extrait du procès-verbal.

Madame la Présidente propose ensuite **Monsieur Michel MOINE** comme candidat pour la liste « **Aubusson tous solidaires** » et demande à si un autre conseiller, pour la liste « **Ensemble pour l'Avenir d'Aubusson** », désire se présenter : aucune candidature. L'élection a donc lieu au scrutin secret et Monsieur Moine est élu maire d'Aubusson avec 21 voix (contre 4 à **Mme Legros** et 1 à **M. Sebenne**)

Monsieur Moine prend la Présidence de l'assemblée, remercie le conseil et fait la déclaration suivante :

« Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup d'émotion que je vis cet instant, celui de l'élection du maire et de ses adjoints, qui parachève l'expression de la démocratie telle qu'elle s'est exprimée dimanche dernier. Je veux remercier chaleureusement les Aubussonnaises et les Aubussonnais qui ont massivement apporté leurs suffrages à la liste « Aubusson, tous solidaires », manifestant en cela leur confiance dans une nouvelle équipe et son projet et leur satisfaction du travail accompli par l'équipe sortante. Je vois, dans le public, les visages de ces amis qui ont œuvré dans le précédent mandat, et qui ont été, lors de la campagne, des soutiens particulièrement actifs. Je les en remercie, du fond du cœur, et ils savent bien que les liens tressés entre nous ces sept dernières années ne sont pas près de se relâcher. Je ne doute

pas qu'ils garderont une attention très vigilante sur les affaires de la commune, et ils n'ignorent pas que cet Hôtel de Ville restera marqué de leur empreinte.

Merci, Madame Sallandrouze, d'avoir ouvert les travaux de cette nouvelle mandature, d'avoir procédé à l'élection du maire et de m'avoir passé le témoin avec une grande maîtrise, et manifestement une certaine émotion !

Ne m'en veuillez pas, Mesdames et Messieurs, d'user à plusieurs reprises de ce terme, émotion, mais il s'impose ce soir. Comment, en effet, ne pas ressentir un sentiment profond de plénitude, alors que tant d'enjeux pesaient sur le scrutin aubussonnais, et que je me retrouve devant vous à nouveau ?

Je méditais, cet après-midi, sur ce paradoxe, qu'il faut parcourir un sacré chemin, pour se retrouver à la même place ! Et que se retrouver à la même place ne signifie surtout pas un retour à la case départ. Vous disant cela, je ne sais si mes considérations sont davantage d'ordre politique ou philosophique, ce dont je suis convaincu, c'est qu'elles entraînent un certain vertige. Mais je m'empresse de rassurer ceux dont ma santé a semblé, ces derniers temps, un sujet de préoccupation important, peut-être même une déformation professionnelle : les seuls que j'ai souhaité consulter, ce sont les électeurs aubussonnais ! Et ma foi, je ne suis pas mécontent du diagnostic...

Beaucoup attendaient de cette élection, pas toujours avec les meilleures intentions du monde : certain m'écrivait qu'il s'entretiendrait de certains dossiers aubussonnais avec mon successeur. Je ne doute pas que celui-là aussi soit ravi de me retrouver à nouveau, même si une touchante pudeur retient son expression.

C'est vrai que l'enjeu était de taille : depuis 1989, aucun maire n'était parvenu à se succéder à lui-même. On dit souvent, qu'en politique, le plus dur n'est pas d'être élu, mais bien d'être réélu. Je mesure ce que notre élection de dimanche dernier comporte de dimension historique, pour cette raison, mais aussi par le score obtenu.

La liste « Aubusson, tous solidaires » a tracé sa route avec calme et détermination. Nous avons évité les improbables chemins de traverse et les faux raccourcis pavés de chausse-trappes. Cette route, nous avons commencé de la tracer il y a maintenant sept ans. Je remercie mes colistiers, qui ont fait le choix de nous rejoindre, pour apporter leur pierre à l'édifice commun. Je leur souhaite un bon mandat et de bons travaux, dans l'intérêt de notre ville et de ses habitants. J'adresse le même souhait aux élus de l'opposition.

J'ai dit, pendant la campagne, que nous serions immédiatement opérationnels. Et je le prouve. Maire depuis seulement quelques minutes, j'invite le conseil à se réunir à nouveau la semaine prochaine, jeudi, pour procéder notamment au débat d'orientations budgétaires 2008.

Mais ce soir, mes pensées sont surtout tournées vers Aubusson, vers les Aubussonnais. Etre le maire de tous et de chacun, consacrer mon énergie, celle des élus à la modernisation et l'avenir d'Aubusson et de sa région, rechercher sans faiblesse ni complaisance l'intérêt général par chaque décision, chaque arbitrage, c'est, je crois, ce qu'attendent de nous nos concitoyens.

Notre ambition, c'est de servir notre commune, c'est d'en défendre les caractéristiques, c'est d'agir pour le bien public et la solidarité. Face aux difficultés croissantes que rencontrent nos concitoyens dans leur vie quotidienne, face aux inégalités qui se creusent toujours davantage, la commune se doit d'être un espace de solidarité et de dignité. C'est en ce sens, et dans cet esprit, ouvert et disponible, que la municipalité oeuvrera ces six prochaines années.

"Aubusson, tous solidaires" ...Plus qu'un slogan, une impérieuse nécessité !

Je vous remercie. »

Il propose ensuite que 8 adjoints soient désignés, le conseil approuve à la majorité (5 oppositions).

Monsieur le Maire propose la liste pour « **Aubusson Tous Solidaires** » :

MM. AZAIS, RAPINAT, Mme PISANI, M. PALLIER, Mme DEFEMME, M. VACHON, Mme LEONARD, Mme DECHEZLEPRETRE.

Pour la liste « **Pour l'avenir d'Aubusson** »

Mme LEGROS, M. LE BIHAN, Mme PETIT, M. SEBENNE, Mme CANOVA.

Sont élus les 8 adjoints de la liste « **Aubusson Tous Solidaires** » avec 22 voix contre 5 à la liste « **Pour l'avenir d'Aubusson** ».

Monsieur le Maire rappelle ses propos en montrant qu'il est opérationnel dès son élection, et le prouve en indiquant au conseil qu'une convocation va leur être remise pour la prochaine réunion qui aura lieu le jeudi 20 mars à 20 H 30 pour la désignation des représentants du conseil dans diverses institutions.

Monsieur le Maire demande ensuite à **Mme Legros** si elle souhaite prendre la parole.

Mme Legros prend la parole et félicite les élus et des adjoints. Elle exprime le souhait de représenter une opposition constructive qui fera des propositions et participera au travail de Commissions dans la mesure où elle y sera représentée... Elle souligne que **M. Moine** sera le Maire de tous les Aubussonnais, et devra respecter les 40 % représentés par sa liste, et même un peu plus si l'on tient compte des abstentionnistes.

Monsieur le Maire propose ensuite à l'assemblée et au public d'aller boire le verre de l'amitié à la Salle de la Bourse.

La séance est levée à 21 H..